



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question écrite n° 101451

#### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des coopératives agricoles, artisanales, maritimes et de transport. Depuis l'instauration du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), ces dernières n'y sont pas éligibles bien qu'elles répondent en tous points à ces objectifs : créer des emplois et investir de manière pérenne dans les territoires. Cette situation crée un écart de compétitivité avec les entreprises éligibles, d'autant plus avec le relèvement à 7 % du taux de CICE, portant à plus 100 millions d'euros cet écart de compétitivité. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour compenser la non éligibilité au CICE des coopératives agricoles, artisanales, maritimes et de transport.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Martial Saddier](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101451

**Rubrique :** Impôt sur les sociétés

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 décembre 2016](#), page 10468

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)